



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Plan d'accueil des élèves au Collège Henri IV de Meaux

-

Novembre 2020



Collège Henri IV
4, rue Fatou
77100 MEAUX

Téléphone : 01.60.25.10.10
Mail : ce.0771173g@ac-creteil.fr
Site internet : www.henri4meaux.fr

Chef d'établissement : M. Franck YAMAJAKO

Contexte

Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires. Le protocole applicable au moment de la rentrée scolaire 2020 / 2021 s'appuyait notamment sur l'avis rendu par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) le 7 juillet 2020. Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020. Il s'applique à compter du 2 novembre 2020. Il repose sur les avis du HCSP en date du 7 juillet 2020 du 17 septembre 2020.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. La limitation du brassage entre groupes d'élèves est désormais requise. Le plan de continuité pédagogique continue à s'appliquer, notamment en cas de fermeture ponctuelle de classe, d'école ou d'établissement. L'ensemble des ressources (cours en ligne, classes virtuelles avec Ma classe à la maison, etc.) est disponible gratuitement. Ce plan est consultable à l'adresse suivante

<https://eduscol.education.fr/cid152893/rentrée-scolaire-2020-plan-de-continuité-pedagogique.html>

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il est destiné aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'État, aux personnels de direction ainsi qu'à l'ensemble des membres de la communauté éducative. Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement.

L'ensemble de ces mesures s'applique également aux autres lieux de travail notamment les centres médico-scolaires ou les centres d'information et d'orientation.

La mise en œuvre de ces prescriptions nécessite une collaboration très étroite entre les services de l'éducation nationale et les collectivités territoriales.

Mesures de prévention sanitaire

- Masque obligatoire dès le départ du domicile pour le collègue et durant toute la présence dans l'établissement.
- Couloirs et salles de classe aérés et nettoyés régulièrement.
- Présence de lingettes dans chaque classe.
- **Formation des élèves aux gestes barrières.**
- Elèves isolés à l'infirmerie dès l'apparition de symptômes (toux, fièvres).
- La classe, voire l'établissement, pourront être fermés sur décision des autorités de santé.

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel et du niveau du dispositif Vigipirate (Urgence Attentat), une vigilance accrue ainsi que le strict respect des règles de sécurité et des dispositions sanitaires s'imposent.

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



Accueil par un adulte
à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique
de l'identité des personnes
extérieures à l'établissement



Interdiction de stationner aux
abords des établissements



Évitez les attroupements
devant l'établissement



Signalez tout comportement
ou objet suspect



Organisation de trois
exercices de sécurité



Sorties scolaires autorisées,
consignes relatives aux
voyages scolaires sur
education.gouv.fr/vigipirate

PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations
et les consignes à suivre en cas d'alerte
à proximité d'une école sur :



LE SITE DU MINISTÈRE
education.gouv.fr



LE COMPTE TWITTER
[@educationfrance](https://twitter.com/educationfrance)



[@Beauvau_Alerte](https://twitter.com/Beauvau_Alerte)



Il est interdit de fumer
dans l'enceinte de l'établissement



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

La « journée-type »

Horaires d'ouverture de l'établissement :

De 8h00 à 18h00 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

De 8h00 à 15h30 le mercredi.

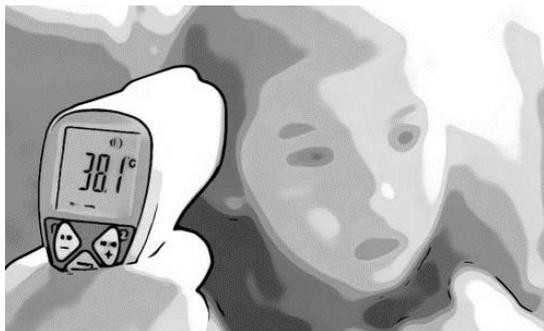
Répartition de l'entrée des élèves à l'ouverture du collège (uniquement pour ceux qui commencent à 8h30) :

- Elèves de 6^e et de 5^e : ouverture de la grille de 8h00 à 8h15
- Elèves de 4^e, de 3^e et UPE2A : ouverture de la grille de 8h15 à 8h25

IMPORTANT :

- ***L'entrée au collège se fera dans le respect de la distanciation.***
- ***Les élèves devront ne pas stationner devant l'établissement et se disperser rapidement à l'issue des cours afin de garantir la sécurité de tous.***

AVANT DE PARTIR AU COLLÈGE



A mon réveil, je prends ma température !
Si j'ai 37,8° de fièvre ou plus, je reste à la maison !



Avant de partir je n'oublie pas mon masque ! J'ai
un masque de rechange dans mon sac !

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades**

AVANT DE PARTIR AU COLLEGE

Les règles... Pas à pas !	
<i>Pour les élèves...</i>	<i>Pour les parents...</i>
✓ Je prends ma température chaque matin : si j'ai 37,8° ou plus, si je suis malade, je dois rester à la maison.	✓ Je vérifie chaque jour la température de mon enfant. Si celui-ci a 37,8° ou plus, il doit rester à la maison.
✓ Je dois avoir 2 masques sur moi pour être accepté au collège (un porté et un de rechange)	✓ Si un membre du domicile est porteur du coronavirus, ou ressent des symptômes, mon enfant doit rester à la maison (prévenir l'établissement).
✓ J'ai le droit de mettre dans mon sac du gel hydro alcoolique et un paquet de mouchoirs.	✓ Je m'assure que le masque en tissu de mon enfant est propre !
✓ Je veille à toujours respecter les gestes barrières.	✓ Je rappelle à mon enfant les gestes barrières.
✓ Je viens au collège avec le matériel en fonction des matières prévues par mon emploi du temps (ne pas oublier la tenue d'EPS le cas échéant).	✓ Si mon enfant ne va pas bien au collège ou ne respecte pas les règles de sécurité sanitaires mises en place, je sais que je devrai venir le récupérer immédiatement.

EN ARRIVANT AU COLLEGE

Les règles... Pas à pas !

Pour les élèves...

- ✓ Je dois porter un masque dès le départ du domicile. Le masque ne doit pas m'empêcher de dire bonjour !
- ✓ Je veille à éviter les contacts rapprochés avec mes camarades.
- ✓ En entrant dans la cour du collège, je dois respecter le protocole (présentation du carnet, lavage des mains, prise de température, mise en rang selon mon emploi du temps).
- ✓ Je veille à toujours respecter les gestes barrières et à garder une distance réglementaire avec mes camarades.
- ✓ Une fois rangé, je vais en salle de cours accompagné de mon enseignant en suivant scrupuleusement les consignes.

Le **masque est obligatoire** en toutes circonstances.

EN CLASSE

Les règles... Pas à pas !

Pour les élèves...

- ✓ Dès l'entrée en cours, je procède à un lavage de mes mains.
- ✓ Je porte tout le temps mon masque et respecte les règles édictées par l'enseignant.
- ✓ Je n'ai pas le droit de me déplacer. Je dois rester à ma place (sauf en cas d'autorisation du professeur).
- ✓ Je ne peux pas prêter ni emprunter d'affaires à mes camarades.
- ✓ Je dois respecter les consignes sanitaires. Dans le cas contraire, je serai exclu de la salle, et mes parents devront venir me chercher.

Mouvements interclasses et récréations

Le port du masque est obligatoire dans et en dehors des cours.

Les déplacements doivent se faire dans le calme et le strict respect du règlement intérieur (cf. page 45 du carnet de correspondance – partie du règlement intérieur concernant la circulation des élèves au sein de l'établissement).

Concernant les temps de récréation, mise en place d'un zonage par niveau afin de limiter le brassage.

Tout manquement pourra être sanctionné.

Un temps de sensibilisation sera effectué par les personnels afin d'explicitier la signalétique et les mouvements interclasses.

Demi-pension

Chaque élève recevra un emploi du temps personnalisé (planning de passage).

Lavage des mains effectué avant l'entrée dans le réfectoire et à l'issue du repas.

Mise en place d'un zonage par classe et par niveau afin de limiter le brassage.

Le masque sera retiré une fois l'élève assis à table (prévoir une pochette de stockage afin de ranger le masque le temps du repas).

Un temps de sensibilisation sera effectué par les personnels afin d'explicitier la signalétique et les mouvements interclasses.